

DECLARATION DE REGULARITE ET DE CONFORMITE

Monsieur Cédric SIRE,

Agissant en qualité de Directeur Général de la Société WEBEDIA, Président de la Société SURPRIZEMI, Société par Actions Simplifiée au capital de 12 241,37 euros, ayant siège au 2 rue Paul Vaillant Couturier 92300 Levallois-Perret, immatriculée sous le n° 789 531 084 RCS Nanterre,

ET

Agissant en qualité de Directeur Général de la Société WEBEDIA, Président de la Société BEAUTIFULLY CRAFT, société par actions simplifiée, au capital de 2.000 euros, dont le siège social est situé 2 rue Paul Vaillant Couturier 92300 Levallois-Perret, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 884 486 556,

ET

Agissant en qualité de Directeur Général de la Société WEBEDIA, Société Anonyme au capital de 6.159.523,96 euros, ayant siège social au 2 rue Paul Vaillant Couturier 92300 Levallois-Perret, immatriculée sous le n°501 106 520 RCS Nanterre,

A préalablement à la déclaration de régularité et de conformité qui va suivre, exposé ce qui suit :

1) Le projet étant la fusion-absorption simplifiée entre WEBEDIA et les sociétés SURPRIZEMI et BEAUTIFULLY CRAFT, il a été, conformément aux dispositions de l'article R236-1 du Code de Commerce, établi deux traités de fusion en date du 24 juillet 2024, contenant notamment les motifs, buts et conditions des fusions, les dates d'arrêtés des comptes des sociétés participant aux fusions utilisées pour établir les conditions des opérations, la désignation et l'évaluation de l'ensemble de l'actif et du passif des sociétés SURPRIZEMI et BEAUTIFULLY CRAFT devant être transmis à la Société WEBEDIA.

Il est précisé que la Société WEBEDIA ayant détenu, dans les conditions prévues à l'article L.236-11 du Code de Commerce, la totalité des actions des sociétés SURPRIZEMI et BEAUTIFULLY CRAFT, il n'y a lieu ni à approbation de la fusion par l'associé unique des sociétés SURPRIZEMI et BEAUTIFULLY CRAFT, sociétés absorbées, ni approbation de la fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Webedia, société absorbante, ni établissement des rapports prévus par les articles L.236-9 et L.236-10 du Code de Commerce.

2) Le traité de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce, au nom de la Société WEBEDIA et des sociétés SURPRIZEMI et BEAUTIFULLY CRAFT, le 25 juillet 2024.

3) Les avis de projet de fusions ont été publiés au BODACC le 29 juillet 2024, sous les numéros n°4120 et n°4106 / N°4119 et n°4114 au greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre respectivement pour WEBEDIA, BEAUTIFULLY CRAFT et SURPRIZEMI.

4) En application des dispositions de l'article L.236-11 du Code de Commerce, en l'absence d'approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire des sociétés participant à l'opération, la fusion-absorption a pris effet le 30 septembre 2024 conformément aux dispositions des deux traités de fusion.

Il est précisé qu'il n'a été formulé aucune opposition de créanciers à ces fusions.

La réalisation définitive de cette fusion le 30 septembre 2024 a entraîné la dissolution immédiate, sans liquidation de SURPRIZEMI et BEAUTIFULLY CRAFT.

5) En outre, une copie de la présente déclaration de régularité et de conformité sera déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre.

6) Conformément à l'article 1367 du Code civil, la présente déclaration est signée par signature électronique effectuée par l'intermédiaire du prestataire DocuSign, telle que décrite au certificat de signature électronique remis au signataire. Le signataire admet ainsi que cet écrit constitue l'original du document. Le procédé de signature utilisé par le prestataire DocuSign permet d'assurer l'identité du signataire et garantit l'intégrité du document.

Et ceci relaté,

Le soussigné déclare et constate sous sa responsabilité et les peines édictées par la loi que : la fusion des sociétés BEAUTIFULLY CRAFT et SURPRIZEMI au sein de la Société WEBEDIA est intervenue en conformité de la loi et des règlements.

Fait à Levallois-Perret

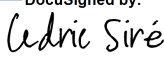
Le 04 octobre 2024 | 02:20:59 PDT

Par signature électronique

Pour SURPRIZEMI, BEAUTIFULLY CRAFT et WEBEDIA

WEBEDIA représentée par

M. Cédric SIRE

DocuSigned by:

6080C55662284A2...